

~~~~COMPTES-RENDUS~~~~  
~~~~PROCES VERBAL DE SEANCE~~~~

Comité syndical du 13 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize février à dix-neuf heures, le Comité syndical légalement convoqué en séance publique, s'est réuni au siège social du Syndicat Mixte de Développement Touristique de la Station des Rousses du Haut-Jura.

PRESENTS (par ordre alphabétique) : Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD, Monsieur Gilbert BLONDEAU, Madame Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Madame Nelly DURANDOT, Monsieur Nolwenn MARCHAND, Monsieur Bruno PAGET-BLANC, Monsieur Olivier PERRAD, Monsieur Michel PUILLET.

EXCUSES (par ordre alphabétique) : Monsieur Cyrille BRERO, Monsieur Clément PERNOT

Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD ouvre la séance du Conseil Syndical à 19h10 et souhaite la bienvenue aux élus présents. Il informe les membres du Conseil Syndical que Clément PERNOT est excusé de même que Cyrille BRERO.

oooooo

QUESTION N° 1 Nomination du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT (*par renvoi de l'article L.5211-1 du CGCT*), le Comité syndical nomme Bruno PAGET-BLANC en tant que secrétaire de séance.

QUESTION N° 2 Approbation du compte-rendu du comité syndical du 5 décembre 2022

Délibération n°2023-001

Le compte-rendu du Comité syndical du 5 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

QUESTION N° 3 PREPARATION BUDGETAIRE-EXERCICE 2023 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)

→ **Rapporteur** : Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD, Président

(Projet de délibération n°2023-002-Annexe 2 et pièces jointes)

Vu les articles L.5721-1 et suivants, L.5722-1 alinéa 1, L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'arrêté préfectoral n°2015026-0003 du 26 janvier 2015 modifiant les statuts du Syndicat Mixte de Développement Touristique de la Station des Rousses, et notamment les articles du titre 3.

Vu le règlement intérieur approuvé par délibération n°2021-028,

Vu le rapport du Débat d'Orientation Budgétaire joint en annexe à la présente note de synthèse.

oooooooooo

Considérant qu'un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du Budget (Débat d'Orientation Budgétaire),

oooooooooo

Monsieur le Président présente le rapport à l'Assemblée permettant de l'informer du contexte économique général et des engagements statutaires du Département du Jura, de la Communauté de communes de la Station des Rousses et de la Commune de Bellefontaine.

Il laisse ensuite la parole aux délégués pour débattre des priorités à donner aux actions syndicales et aux choix à effectuer parmi les investissements envisagés sur l'exercice 2023.

Sébastien Benoit-Guyod indique qu'il souhaite demander aux mandants de porter le coût du nouveau prêt relais à contracter en 2023, en l'attente du solde de subvention INTERREG, car le SMDT a déjà porté sur son autofinancement en 2021 le réaménagement des deux prêts Long terme Dôle-Tuffes du fait de la crise sanitaire (42 000 euros en 2021). De plus, les pertes de change des deux emprunts en CHF sont financées par l'autofinancement du SMDT (cette année, 46 000 euros).

Le nouveau prêt relais aura un coût estimé en 2023 d'environ 23 000 euros (30 000 euros sur 2023-2024).

Nolwenn Marchand rappelle que les mandants subissent la hausse de l'énergie et l'inflation des dépenses de fonctionnement et s'interroge sur le fait que ce soient aux collectivités de porter cette hausse, alors que le SMDT dispose d'une recette exceptionnelle importante cette année par le biais du RCAI 10%. En toute logique, ce RCAI 10% permet au SMDT de couvrir son train de vie, dont les frais bancaires, avant d'envisager les investissements à venir.

Sébastien Benoit-Guyod justifie cette proposition de hausse des participations des mandants comme suit :

- le coût de la dette est le seul levier du SMDT pour venir auprès des mandants et renégocier les participations, il ne s'agit pas de proposer une hausse de participation pour financer un investissement, le SMDT ne fonctionne pas ainsi
- il semble malvenu qu'un reversement de la SOGESTAR vienne couvrir des frais bancaires liés à la trésorerie du SMDT

Après débat, les élus s'accordent sur le fait de **ne pas répercuter le coût du nouveau prêt relais sur les participations statutaires 2023**. Cette somme manquante dans les prévisions de recettes impactera la liste des projets d'investissement finançables en 2023. Il est convenu d'affiner les chiffres prévisionnels des dépenses inscrites au budget 2023 et d'ajuster l'équilibrage du budget avec l'opération « Fronts de neige ». En effet, l'évaluation financière de CNA est plus élevée que prévu, le SMDT peut prévoir des crédits mais ne peut engager la dépense cette année, sans de nouvelles estimations financières plus basses.

La liste des dépenses d'investissement 2023 est commentée. Le budget pour travaux sur le parking Darbella Alpin doit être affiné (co-financements). Une enveloppe de 48 000 euros TTC est inscrite au BP 2023 pour mise en accessibilité du bâtiment des Jouvencelles. Nolwenn Marchand propose de prévoir des crédits pour réaliser une étude de faisabilité et avancer sur la question de l'évolution de ce bâtiment ancien qui ne répond pas aux besoins actuels du site mais pourrait évoluer pour accueillir une opération immobilière.

La liste des investissements conditionnés au montant du RCAI 40% est également commentée. L'enveloppe pour modernisation des guérites est supprimée.

En conséquence, le rapport de DOB est modifié à la suite des débats. La version modifiée est proposée au vote.

Une fois le débat terminé, le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide

- o **D'ACTER les orientations budgétaires débattues de l'exercice 2023 du SMDT de la station des Rousses.**
- o **DE PRENDRE ACTE que l'examen des budgets devra intervenir dans les deux mois qui suivent.**

Ampliation sera adressée à Madame la Sous-préfète de Saint-Claude, Monsieur le Président du Conseil départemental du Jura, Monsieur le Président de la Communauté de communes de la Station des Rousses, Madame le Maire de Bellefontaine et Monsieur le Président-Directeur Général de la SAEM Sogestar.

L'ordre du jour épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h30.

Le Secrétaire de séance,

Monsieur Bruno PAGET-BLANC

Le Président du SMDT,

Monsieur Sébastien BENOIT-GUYOD

- Compte- rendu approuvé par Délibération n°-----
 Compte rendu modifié par délibération n°-----